

# INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES

*Odalys, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle*



Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs\* ci-dessous permet à Odalys Vacances et Odalys Campus d'atteindre sur l'année 2021 le score de **78 POINTS SUR 100**.

**Odalys**  
VACANCES

**Odalys**  
CAMPUS

*\*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :*

- |   |       |
|---|-------|
| • Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes :            | 38/40 |
| • Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes :            | 20/20 |
| • Accès aux promotions entre les femmes et les hommes :               | 15/15 |
| • Accès aux augmentations au retour de congé maternité :              | 0/15  |
| • Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : | 5/10  |

# INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES

Odalys, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle



Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs\* ci-dessous permet à Odalys City d'atteindre sur 2021 le score de **83 POINTS SUR 100** ce qui les situe au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

\*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : 38/40
- Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes : 35/35
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : 0/15
- Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : 10/10

**Odalys**  
CITY